

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00197

Numéro SIREN : 453 202 574

Nom ou dénomination : A.G.T.P.

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2020 sous le numéro de dépôt 3133

**A.G.T.P.**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 700 000 euros**  
**Siège social : 355, avenue Alfred Sauvy, BP 61374**  
**11493 CASTELNAUDARY CEDEX**  
**453 202 574 RCS CARCASSONNE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 9 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,  
Le 9 novembre,  
A 10 heures,

Les associés de la société A.G.T.P., société à responsabilité limitée au capital de 700 000 euros, divisé en 7 000 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

**Est présente la Société SCTM, représentée par son Président, Monsieur Jean-François BRAU, titulaire de 6 300 parts sociales en pleine propriété,**

**Est présent Monsieur Jean-Marie MUSSARD, titulaire de 700 parts sociales en pleine propriété,**

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 7 000 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

**L'Assemblée est présidée par la société SCTM, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.**

**Monsieur Jean-François BRAU, gérant non associé est présent.**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Exposé de la gérance,
- Constatation de l'absence de prise de fonction du Commissaire aux Comptes Suppléant à la suite de la démission du Commissaire aux comptes titulaire et pouvoirs au Gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente son exposé.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉSOLUTION**

Après avoir entendu l'exposé du Gérant et pris connaissance de la lettre du Gérant en date du 4 novembre 2020 et de celle de la société SALVAZA AUDIT EXPERTISE représentée par Monsieur Michel GIBRAT, Commissaire aux comptes suppléant, en date du 5 novembre 2020, l'Assemblée Générale, prends acte de la volonté de la société SALVAZA AUDIT EXPERTISE de ne plus apparaître en qualité de Commissaire aux comptes, ni titulaire, ni suppléant sur le KBIS de la Société et constate en conséquence l'absence de prise de fonction du Commissaire aux comptes suppléant à la suite de la démission du Commissaire aux Comptes titulaire.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

La société **SCTM**,  
Représentée par M. Jean-François BRAU, Président  
*Président de séance*

**Jean-François BRAU**  
*Gérant non associé*

**Jean-Marie MUSSARD**